



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 15 Conseillers présents 11 Quorum 6	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf août à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
Affiché le : 14/09/2023	

Présents : LELIEVRE Jean-Pierre, BEAUDET Julie, BEAUDOIN Fabienne, SZCZESNY Ludovic, HAMOND Gaëlle, GOUGEON Sandrine, CAILLEAU Ludovic, FROMENTIN Jérôme, Gilbert POULEYN PROVOST Audrey et THOMAS Alain

Absents excusés : BOUDONNET Fabrice

Absents : LE GOFF Patrick, GUIHERY Jérôme et BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : Gilbert POULEYN

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 23/06/2023 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Dépôt du dossier de déclaration de la nouvelle unité de traitement des eaux
2. Point sur les travaux effectués dans les bâtiments communaux : logement 26 et 29B rue du Muguet et location
3. Subvention ADMR
4. Participation citoyenne
5. Bilan argent de poche du 10,11 et 12 juillet ; proposition des maillots terre de jeux
Salle des fêtes : - Renouvellement adhésion TEM (contrat salle des fêtes)
 - Pose porte anti-feu
 - Planification de la visite sécurité RVRAT
 - Devis Robino pour travaux à la salle des fêtes suite à la visite de l'APAVE
6. Eglise : - Intervention de Gougeon sur les cloches de l'église
 - Devis Gougeon pour l'église
7. Problèmes électriques à L'Orée du Bois
8. Questions diverses : Affaires scolaires

1) Dépôt du dossier de déclaration de la nouvelle unité de traitement des eaux

Le dossier révisé, après transmission par voie postale fin juillet, a dû être déposé par voie électronique le 3 août auprès de la DDT. Il faut s'attendre à environ 2 mois d'instruction avant d'obtenir l'approbation et les remarques des services départementaux. A l'issue de l'instruction du dossier Loi sur l'Eau par la DDT, il faudra convenir d'une réunion pour planifier la programmation des travaux d'assainissement sur la commune, conformément au schéma directeur d'assainissement communal.

Une demande de prolongation d'aide financière a également été motivée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par un courrier en date du 28 août expliquant les faits cumulés depuis 2018 ayant entraîné les délais et retards dans le suivi de ce dossier.

2) Point sur les travaux effectués dans les bâtiments communaux

a. Logement 26 rue du muguet

Les travaux de nettoyage touchent à leur fin. La cuisine, buanderie et salle de bain ont été repeintes. Le meuble et l'évier ont été changés à l'identique. L'escalier a été refait avec mise en place de nouvelles marches et contremarches. Il reste à faire un diagnostic électrique sur le chauffe-eau ainsi qu'une mise à niveau des toilettes.

Objectif : proposer ce logement en location à la mi-septembre

b. Logement 29 bis rue du muguet

Les travaux de peinture ont été faits. Le logement est reloué depuis le 31 juillet. L'isolation et le bardage sont planifiés pour fin 2023. Il reste des petits travaux d'étanchéité à finaliser sur la salle de bain.

c. Salle communale

La pose du bloc porte coupe-feu a été faite début août par la société LC Menuiserie. La visite sécurité dite RVRAT peut donc être programmée courant septembre.

Un devis de 3141.26 € TTC a été reçu par la société ROBINO pour répondre aux problèmes détectés lors de la dernière visite APAVE de juin 2023

- Mise en place d'un ensemble disjoncteur différentiel de 125 A sur l'arrivée principale des bâtiments
- Mise aux normes d'étanchéité des prises de la cuisine de la salle communale.

Le devis est accepté à l'unanimité mais les travaux seront réalisés début 2024, budgétés sur le prochain exercice 2024.

3) Subvention ADMR

Après réception de la demande détaillée sur CERFA de l'association, la subvention demandée de 746 €, identique à celle de 2022 est votée à l'unanimité en dehors de la présence de M LELIEVRE Jean-Pierre, qui est également président de cette association.

4) Participation citoyenne

Le conseil valide à l'unanimité la poursuite de cette action. La prochaine étape est la programmation au plus tôt d'une réunion d'information publique en présence de la gendarmerie.

5) Bilan des actions « argent de poche » des 10, 11 et 12 juillet

5 jeunes filles de 16-17 ans, BEAUDOIN Elisa, FROMENTIN Clara, GÉRAULT Romane, SZCZESNY Chloé et DUVIAU Maëlys ont participé pendant 3 jours à divers chantiers dans la commune à la grande satisfaction de tous les intéressés. Il est décidé de leur attribuer un maillot « terre de jeux » en récompense de leur engagement. Cette animation n'a pas été couverte par un article de presse.

6) Renouvellement adhésion TEM (contrat salle des fêtes)

Le Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) a lancé son prochain groupement de commande d'achat et de fourniture d'électricité pour une livraison à compter du 01/01/2025. Les seuils de puissances concernées sont celles des puissances inférieures à 36 KVa (C5, ancien tarif bleu) et supérieures à 36 KVa (C4, C3, C2, anciens tarifs jaune et vert)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le partenariat avec le groupement de commande du TEM pour le contrat tarif jaune de la salle communale (> 36 KVa)

7) Eglise

a. Intervention de la société Gougeon

La société Gougeon est intervenue pour réparer les dysfonctionnements sur les cloches de l'église. Le problème était dû à un court-circuit peut-être lié à la foudre. La carte électronique a été changée. Il persiste néanmoins un risque de récurrence en raison des observations sur la vétusté des équipements.

b. Devis pour les réparations à faire

Un devis a été reçu d'un montant de 4776 € pour la mise à niveau avec :

- Mise en place d'une nouvelle armoire électrique et câble
- Pose d'un moteur de volée neuf sur cloche n°1
- Changement de la roue de volée de diamètre 800 mm
- Mise en service, réglages et essais

Le Conseil décide de reporter la décision à la prochaine réunion, pour savoir s'il est possible de bénéficier de subventions pour cette intervention.

8) Problèmes électriques à l'Orée du Bois et logement 26 rue du muguet

Des problèmes électriques récurrents ont été constatés durant les vacances, qui ont occasionné des disjonctions répétées. Après plusieurs tests sur des circuits isolés, il s'avère que les défauts proviennent soit du logement (chauffe-eau) ou de la VMC ou d'un appareil électrique de la cantine (lave-vaisselle). Des investigations complémentaires sont en cours avec appel à la société ROBINO.

9) Affaires scolaires : augmentation de la cantine

Notre prestataire RESTORIA nous informe d'une nouvelle augmentation de ses tarifs

Voici l'évolution de ces indices et références contractuels en prenant en compte les dernières valeurs connues au 15 août 2023 :

INDICES	VALEURS nouvelles	VALEURS base	% + COEFFICIENT	Part de l'indice + Coeff
I	JUIL 23	AVR 23	0,854%	0,40
1763856	127,57	126,49	1,008538224	0,40341529
J	MARS 23	DEC 22	1,487%	0,40
1565191	136,5	134,5	1,014869888	0,405947955
K	MARS 23	DEC 22	91,16%	0,1
10534769	309,3	161,8	1,911619283	0,191161928
L	JUIL 23	AVR 23	-1,09%	0,1
(CNR)[1]	154,49	156,2	0,989052497	0,09890525
Coefficient de hausse				1,09943
Révision repas				9,943%

Dernière valeur connue non provisoire

Soit une hausse de nos tarifs de 9,943 % applicable à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Le Conseil prend acte de cette nouvelle augmentation de 10 % après celle de 4 % en février et 4 % en juin. Il sera difficile de tenir inchangés les tarifs de la cantine. Une information sera faite aux parents lors des réunions de rentrée.

10) Questions diverses

a. Accueil de nouveaux employés municipaux

Arrivée d'Anaïs FOUCHER et de Sandrine LUCERO pour assurer l'encadrement des enfants à la garderie, la cantine et divers travaux d'entretien à l'école et des bâtiments communaux.

b. Recensement des chauves-souris en forêt de Bourgon

Alain THOMAS présente les résultats de la campagne de recensement faite par la CPIE sur les populations des chauves-souris le 19 juillet dernier. Le biotope est riche dans le boisement de la forêt de Bourgon. Au total, 7 espèces ont été recensées : Pipistrelle Commune, Sérotine Commune, Oreillard Gris, Oreillard Roux, Barbastelle d'Europe, Murin de Daubenton, Murin de Natterer. La présence de femelles allaitantes pour différentes espèces indique qu'il y a des colonies à proximité ou dans le boisement. Les deux espèces anthropophiles, la pipistrelle commune et la sérotine commune, doivent avoir un gîte dans un bâti à proximité. L'Oreillard Roux, est une espèce forestière et elle doit avoir un arbre gîte ou plusieurs dans le Bois de Bourgon.

La séance est levée à 23 h 15 après avoir traité l'ensemble des points à l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance,

Gilbert POULEYN

Le Maire,

Jean-Pierre LELIEVRE

